Sécurité incendie

ASSURER LES MISSIONS DU RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ (RUS) OU DIRECTEUR UNIQUE DE SÉCURITÉ (DUS) OU MANDATAIRE DE SÉCURITÉ - INC07

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Conformément à l'article R.123-21 du Code de la construction et de l'habitation, tout groupement d'exploitations réunies dans un même bâtiment et non isolées entre elles doit être placé sous une direction unique, responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité du groupement.

PROGRAMME

Le feu et ses conséquences
- Théorie du feu
- La fumée et ses dangers
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- Propagation du feu
- Le comportement au feu des matériaux

Le rôle et responsabilités des acteurs de la prévention
- Rôles et missions des différents acteurs :
- Commission de sécurité, contrôleur technique, coordinateur SSI
- Rôle et missions du service de sécurité

L'organisation générale de la réglementation
- Contenu général des textes
- Hiérarchie des textes
- Présentation des liaisons entre les différents textes

Les obligations du Responsable Unique de Sécurité (RUS) ou du Directeur Unique de Sécurité (DUS)
- Les obligations en cas de travaux
- Les obligations au quotidien
- Les points de vigilance

Les visites de la commission de sécurité
- Les différents types de visite
- Comment les préparer ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Appréhender les mécanismes du feu et les grands principes de la prévention incendie**
- **Comprendre le cadre réglementaire et juridique des établissements recevant du public (ERP)**
- **Conserver le niveau de sécurité de l'établissement recevant du public (ERP)**
- **Répondre précisément aux obligations du RUS ou DUS**
- **Préparer les visites de la Commission de sécurité**

PUBLIC CONCERNÉ

Les Responsables Unique de Sécurité (RUS) ou Directeurs Unique de Sécurité (DUS)
Les responsables d'établissement
Les services techniques
Les maîtres d'ouvrage
Les gestionnaires

DURÉE

1 journée de formation

batisafe.fr

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation sous le numéro 82 73 01777 73 auprès du préfet de RHÔNE-ALPES.

À SAVOIR

BatiSafe
L'INTELLIGENCE DES NORMES

Pour tout renseignements
contactez le **04 86 80 19 60**
ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

Votre interlocutrice formations dédiée

Clémence CARRAZ
Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH

Délai d'accès à la formation

N.B. : Taux d'abandon 0 %

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

Moyens humains	Moyens techniques	Évaluation
Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur **savoir** acquis au cours de ceci. Votre **référente** administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un **suivi optimum** de vos dossiers.	**Cours interactif** en vidéo projection, documentation adaptée au niveau à partir de la réglementation en vigueur, études de cas issues de situations réelles avec ou non le matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux fonctionnels et un espace de pause.	Un **QCM** pour évaluer les connaissances des stagiaires sur le sujet sera remis avant et après la formation afin de mesurer **l'évolution des compétences** acquises au cours de la session.

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.

Nos tarifs

À distance

Intra/Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	590 € HT
Inter	2 jours	950 € HT
Intra	sur demande	

Présentiel

Intra/Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	750 € HT
Inter	2 jours	1100 € HT
Inter	3 jours	1 650 € HT
Intra	sur demande	

33 formations

469 personnes formées en 2023

8,7/10 de satisfaction en 2023